

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation : 20/09/2022
Date d'affichage : 20/09/2022
En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 30

de **Présents :** Olivier Corzani, Roger Perret, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Maria Bernardo, Annie Marçais, Christian Darras, Martine Goessens, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Aline Thiol, Tiphaine Valdeyron, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Saty Tall, Julien Corzani, Sophia Mejri, Albert Lavenette
Ont donné pouvoir : Espérance Niari pouvoir à Nourredine Medouni, Yves Guettari pouvoir à Danielle Moisan, Ghyslaine Laruelle pouvoir à Albert Lavenette, Jeannette Otto pouvoir à Roger Perret, Laurent Doiselet pouvoir à Isabelle Durand, Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitcharn, Sami Toumi pouvoir à Alice Fuentes, Mélanie Barbou pouvoir à Hichame Oubba, Madiouma Tandia pouvoir à Sophia Mejri
Secrétaire de séance : Aline Thiol

42/2022 - Création de postes au tableau des effectifs pour mise à jour

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Vu le tableau des effectifs annexés à la délibération du 28 mars 2022,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Crée dans la filière administrative

↳ 1 poste d'Attaché principal à temps complet

Crée dans la filière sportive

↳ 1 poste de Conseiller principal des activités physiques et sportives à temps complet

Crée dans la filière sociale

↳ 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet

Précise que les postes créés feront l'objet d'une déclaration de vacances d'emploi

Dit que les crédits seront prévus au budget 2022 de la ville

Pour extrait conforme
Le Maire



Olivier Corzani